



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :
M. Thierry Michel
Conseiller communal,
Chef des dicastères de l'administration et de la sécurité publique
☎ 079 352 98 27
☎ 032 886 43 95

Aux représentants des médias – Projet IntégraVal

Madame, Monsieur,

La balance naturelle étant négative au Val-de-Travers, cela fait plusieurs décennies que la région ne doit sa stabilité démographique qu'à un flux migratoire positif au niveau de la population étrangère, qui découle notamment du recrutement de main d'œuvre par les industries locales.

La cohésion sociale reposant en grande partie sur l'engagement bénévole de la population, le Conseil communal a mené différentes réflexions depuis le début de la législature visant à renforcer l'ancrage des personnes installées et réussir une intégration rapide des nouveaux arrivants.

C'est dans ce cadre que le projet IntégraVal a été déposé en réponse à la mise au concours lancée en avril 2011 par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) « Périurbain – Cohabitation dans les régions rurales ».

Le but de ce projet est de réaliser un bouquet de mesures simples visant à renforcer l'action des autorités de Val-de-Travers pour promouvoir à long terme une bonne cohésion sociale et une intégration réussie des nouveaux arrivants, notamment pour les personnes issues de la migration et celles qui travaillent dans la région sans y habiter.

Les mesures sont au nombre de 17 et sont les suivantes :

1. Remettre la Charte de la citoyenneté
2. Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants



3. Appliquer un dispositif ajusté pour chaque migrant qui le souhaite : PrimolInformation
4. Mettre en réseau les associations et les personnes issues de la migration
5. Intégrer les associations issues de la migration dans l'organisation des manifestations publiques
6. Assurer le contact entre le Conseil communal et les personnes issues de la migration
7. Mettre en place une structure d'accueil des nouveaux arrivants dans les écoles
8. Organiser des cours de langues et de culture étrangère
9. Mettre en réseau les jeunes issus de la migration avec la jeunesse indigène
10. Mettre en réseau les personnes domiciliées à l'extérieur de la commune qui travaillent dans les entreprises de la région
11. Faciliter et encourager l'implication des entreprises qui accueillent de nouveaux collaborateurs en faveur de leur installation et de leur bonne intégration dans la région
12. Etendre le programme de la célébration annuelle des naissances d'enfants domiciliés dans la commune et adapter les documents aux familles non francophones
13. Traduire le site internet communal dans d'autres langues
14. Développer un réseau d'anciens habitants issus de la migration
15. Pérenniser et valoriser le concept d'attribution de l'aide communale au développement mis en place par la commune
16. Créer un groupe de coordination
17. Créer un fonds de projet

La stratégie à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés vise en particulier les divers milieux de la population, notamment les personnes issues de la migration, les nouveaux arrivants, les sociétés locales, les groupements de migrants, les milieux économiques, les organisations sociales ainsi que les administrations publiques.

En date du 28 mars 2012, la CFM a généreusement accepté de soutenir le projet durant une période de 4 ans par le biais du crédit de la Confédération destiné à l'intégration. En outre, le Service cantonal de la cohésion multiculturelle a également pris la décision de le soutenir durant une période identique.

Les mesures décrites ci-dessus seront réalisées dans le courant 2012 - 2013, des évaluations seront régulièrement effectuées afin d'apporter les modifications nécessaires en 2014 au plus tard, ce qui permettra ensuite d'assurer la pérennisation du projet au-delà de 2015.

Val-de-Travers, le 3 avril 2012
LE CONSEIL COMMUNAL

